

Compte rendu de séance

Séance du 13 Mai 2014

L' an 2014, le 13 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : BOUVIER Tiphaine, CHAPELAIN Marie-Claude, CHAPPÉ Mireille, DEBOS Nathalie, HIVERT Sylvie, LENORMAND Maryvonne, PIGEON Sylvie, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BAINS Jean-Claude, BESSONNEAU Christian, BORDIER Jean-Yves, CAYRE Damien, COMBY Albert, COUET Christian, DAVY Joël, GUILLOUX Sylvain, RONDIN Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 19

Date de la convocation : 06/05/2014

Date d'affichage : 06/05/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GUILLOUX Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Ecole publique - Construction de deux salles de classes : attribution des lots n°8 et 10 - 2014-13/05-01

Terrain de pétanque et cimetière - Construction de deux préaux : lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre - 2014-13/05-02

Affaire Busnel - Décharge sauvage : autorisation du Maire à ester en justice - 2014-13/05-03

Affaire De Pontbriand - Droit de délaissement : autorisation du Maire à ester en justice - 2014-13/05-04

Commission communale des impôts directs : présentation de la liste des commissaires aux services fiscaux - 2014-13/05-05

Association Solidarité Entraide : désignation d'un délégué - 2014-13/05-06

Comice agricole - Attribution d'une subvention : décision modificative - 2014-13/05-07

Marais du Mesnil - Ouverture du Marais en juillet : fixation tarifs - 2014-13/05-08

Fête de la musique : choix des groupes - 2014-13/05-09

Fête du 14 juillet : choix de prestataire pour le feu d'artifice et le bal et choix de l'animation pour la fête du pain - 2014-13/05-10

2014-13/05-01 - Ecole publique - Construction de deux salles de classes : attribution des lots n°8 et 10

Vu la délibération n°15 du 27 février 2012 approuvant l'opération de modernisation de l'école primaire en deux phases distinctes :

- phase 1 : construction d'un espace garderie et d'un bâtiment administratif pour les enseignants
- phase 2 : construction de deux salles de classes ;

Vu la délibération n°7 du 28 janvier 2013 approuvant le plan de financement de la 2ème tranche retenue pour l'opération de rénovation de l'école et sollicitant une subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu le courrier de Monsieur le Sous Préfet de Saint-Malo annonçant l'éligibilité du projet au titre de la DETR et établissant un accord de principe pour un montant à hauteur de 30% du montant de la dépense subventionnable ;

Vu la délibération n°3 du 21 mai 2013 validant le lancement de la phase 2 du projet et décidant le lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'oeuvre pour cette phase 2 ;

Vu la délibération n°1 du 05 septembre 2013 attribuant la mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction de deux salles de classes au cabinet SARL Labesse-Bellé Architectes de Rennes pour un montant de rémunération provisoire fixé à 26 565,00 euros HT ;

Vu la délibération n°1 du 14 octobre 2013 validant l'Avant-Projet Définitif présenté par le cabinet Labesse-Bellé de Rennes comportant 13 lots pour l'ensemble des travaux pour un coût estimatif des travaux s'élevant à 447 850,00 euros HT ;

Vu la délibération n°1 du 19 novembre 2013 approuvant le dossier de consultation des entreprises présenté par le cabinet Labesse-Bellé et décidant le lancement de la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée des marchés publics pour la réalisation des travaux de démolition et de construction ;

Vu la délibération n°1 du 16 décembre 2013 attribuant les lots 1, 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du Sous Préfet de Saint-Malo en date du 19 décembre 2013 accordant une subvention au titre de la DETR d'un montant de 120 861,00 €, soit 30% du montant de la dépense subventionnable (402 870,00 €) ;

Vu la délibération n°1 du 03 février 2014 attribuant les lots 4, 5, 6, 9, 12 et 13, décidant de surseoir l'attribution du lot n°11 pour analyse complémentaire et déclarant infructueux les lots 7, 8 et 10 ;

Vu la délibération n°8 du 13 mars 2014 attribuant le lot 11 ;

Vu la consultation effectuée selon la procédure adaptée des marchés publics concernant les lots 7, 8 et 10 ;

Vu la délibération n° 15 du 08 avril 2014 décidant de déclarer infructueux le lot 7 ;

Vu les offres reçues pour les lots 8 et 10 ;

Vu l'ouverture des plis en date du 1er avril 2014 ;

Vu l'analyse des offres présentée par le cabinet Labesse-Bellé pour les lots 8 et 10 ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres reçues, et après négociation, il est proposé de retenir les offres suivantes :

- l'offre de l'entreprise SAPI de Melesse (35520) d'un montant de 34 601,85 € HT pour le lot n°8 - Cloisons sèches - Isolation ;
- l'offre de l'entreprise Air Ouest Climatisation de Bédée (35137) d'un montant de 40 866,88 € HT pour le lot n°10 - Plomberie - Chauffage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise SAPI de Melesse (35520) d'un montant de 34 601,85 € HT pour le lot n°8 - Cloisons sèches - Isolation ;
- de retenir l'offre de l'entreprise Air Ouest Climatisation de Bédée (35137) d'un montant de 40 866,88 € HT pour le lot n°10 - Plomberie - Chauffage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises susvisées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2014-13/05-02 - Terrain de pétanque et cimetière - Construction de deux préaux : lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre

Considérant la nécessité de construire un abri à proximité du terrain de pétanque pour abriter les boulistes ;

Considérant la nécessité de construire un abri dans le cimetière afin d'accueillir dans les meilleures conditions les cérémonies civiles ;

Vu l'amendement déposé par Messieurs COUET Christian, DAVY Joël, Mesdames RONSOUX Nathalie et LENORMAND Maryvonne, proposant de réunir la commission bâtiments avant délibération du Conseil Municipal ainsi que le report de cette question à la réunion du Conseil Municipal qui suivra les conclusions de la commission bâtiments ;

Considérant le rejet de cet amendement par 4 voix pour et 15 voix contre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- d'approuver le projet de construction de deux préaux : un sur le terrain de pétanque et un au cimetière ;
- de valider le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'oeuvre en vue de la construction des deux préaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

A la majorité (pour : 15 contre : 4 abstentions : 0)

2014-13/05-03 - Affaire Busnel - Décharge sauvage : autorisation du Maire à ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'une décharge sauvage sur les parcelles cadastrées section YD n°75 et YD n°76, situées au lieudit La Vallée, propriété de Madame Pauline MACON.

Sur Conseils de l'avocat de la Commune, il a été proposé de saisir le Juge des Référé du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo afin de contraindre la propriétaire et surtout son petit-fils Mr BUSNEL

en vue de faire cesser ce qui constitue un trouble manifestement illicite au sens des dispositions de l'article 809 du Code de procédure civile, et de l'article L.541-31 du code de l'environnement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager l'action devant le Tribunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Juge des Référé du Tribunal de Grande Instance de ST Malo, dans cette affaire ;
- de désigner Maître Vincent Lahalle, membre de la SELARL LAHALLE – DERVILLERS & Associés (LEXCAP), de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, afin de faire le nécessaire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2014-13/05-04 - Affaire De Pontbriand - Droit de délaissement : autorisation du Maire à ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la saisine par les Consorts DE PONTBRIAND le 30 janvier 2014, du Juge de l'Expropriation du Département d'Ille et Vilaine, dans le cadre de l'exercice du droit de délaissement, concernant les parcelles cadastrées section ZI n°23, ZI n°38 et ZS n°2, dont ils sont propriétaires sur le territoire de la Commune.

Le Juge de l'expropriation a fixé la date du transport sur les lieux et de l'audience au 27 juin 2014 à 10 heures en Mairie de Pleine-Fougères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à défendre la commune dans cette affaire ;
- de désigner Maître Vincent Lahalle, membre de la SELARL LAHALLE – DERVILLERS & Associés (LEXCAP), de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, afin de faire le nécessaire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2014-13/05-05 - Commission communale des impôts directs : présentation de la liste des commissaires aux services fiscaux

Vu la lettre du Directeur des Services Fiscaux d'Ille et Vilaine en date du 08 avril 2014 précisant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs ;

Considérant que cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires, ce nombre étant porté à 8 dans les communes de plus de 2 000 habitants ;

Considérant que les membres sont désignés par le directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 16), dressé par le Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- de présenter la liste suivante de noms de contribuables pour les commissaires titulaires et les commissaires suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BORDIER Jean-Yves 12 rue du Lézé 35 610 PLEINE-FOUGERES	GUILLOUX Sylvain Le Chatel 35610 PLEINE-FOUGERES
CHAPPÉ Mireille 18 Le Pin 35610 PLEINE-FOUGERES	PIGEON Sylvie 17 Le Home 35610 PLEINE-FOUGERES
RONDIN Bruno 2 rue de Villecherel 35610 PLEINE-FOUGERES	BESSONNEAU Christian 10 rue des Riaux 35610 PLEINE-FOUGERES
LENORMAND Madeleine 1 Le Bas Home 35610 PLEINE-FOUGERES	BOUVIER Tiphaine 16 Lande Chauve 35610 PLEINE-FOUGERES
MILCENT Roger 30 Le Marais 35610 PLEINE-FOUGERES	LEFRANCOIS Ghislaine 10 La Déholière 35610 PLEINE-FOUGERES
TRECAN Jean-Paul 1 Le Pin 35610 PLEINE-FOUGERES	HERVE Marina 9 rue du Chauffaut 35610 PLEINE-FOUGERES
HUBERT Liliane 6 rue du Clos Rocheux 35610 PLEINE-FOUGERES	BIGOT Nadine 2 L'Ecole 35610 PLEINE-FOUGERES
LEGENDRE Lydie 10B rue du Lézé 35610 PLEINE-FOUGERES	FRAIN Christophe 1 La Déholière 35610 PLEINE-FOUGERES
LAMBERT Louis 1 Le Rozel 35610 PLEINE-FOUGERES	GUILLARD Pierrick 4 rue de Normandie 35610 PLEINE-FOUGERES
DEBOS Jean-Paul 2 Les Challonges 35610 PLEINE-FOUGERES	HUAULT Alain 27 rue de la Briqueterie 35610 PLEINE-FOUGERES
DOMIN Madeleine 5 rue du Clos Rocheux 35610 PLEINE-FOUGERES	GASLAIN André 3 allée de la Higourdière 35610 PLEINE-FOUGERES
RACINE Olivier 16 Lande Chauve 35610 PLEINE-FOUGERES	LEFRANCOIS Jean-Yves 9 Le Pin 35610 PLEINE-FOUGERES
CORDON Aurélia 11 Lande Chauve 35610 PLEINE-FOUGERES	DOMIN Louis 5 rue du Clos Rocheux 35610 PLEINE-FOUGERES
SERRAND Hervé 1 Le Bois du Plessis 35610 PLEINE-FOUGERES	JACQUET Serge 1 rue de la Sablonnière 35610 PLEINE-FOUGERES
LOUYER Alexandre 2 La Hardouinai 35120 LA BOUSSAC	THÉBAULT Henri La Penthière 22800 SAINT-BIHY
GUYON René 1 ruelle des Gabions 35610 ROZ-SUR-COUESNON	BEAULIEU Vanessa Les Grands Prés 50170 PONTORSON

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

A la majorité (pour : 15 contre : 4 abstentions : 0)

2014-13/05-06 - Association Solidarité Entraide : désignation d'un délégué

Vu la demande du président de l'association Solidarité Entraide de désigner un membre du Conseil Municipal afin de représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association ;

Considérant la proposition de Monsieur THÉBAULT de désigner :
Comme déléguée : PIGEON Sylvie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de nommer Madame PIGEON Sylvie comme déléguée au sein du conseil d'administration de l'association Solidarité Entraide.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2014-13/05-07 - Comice agricole - Attribution d'une subvention : décision modificative

Considérant l'organisation du comice agricole du canton de Pleine-Fougères à Roz-sur-Couesnon en date du 30 août 2014 ;

Vu l'assemblée générale du 25 avril 2014 du comice agricole fixant la cotisation des communes à hauteur de 0,35 € par hectare de leur superficie ;

Considérant que la commune de Pleine-Fougères a une superficie de 3 198 hectares ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une cotisation d'un montant de 1 119,30 € à l'association du comice agricole du canton de Pleine-Fougères ;
- d'effectuer un virement de crédit de 1 120 € de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 6574 (subventions aux associations).

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2014-13/05-08 - Marais du Mesnil - Ouverture du Marais en juillet : fixation tarifs

Vu la délibération n° 11 du 22 décembre 2001 fixant les tarifs du pacage au Marais du Mesnil à compter du 1er janvier 2002 comme suit :

- vache : 30 €
- cheval : 60 €
- oie : 2€

Considérant que seuls les animaux ayant plus d'un an peuvent pâturer au Marais du Mesnil à compter du 1er mai jusqu'au 30 novembre de chaque année ;

Considérant que par conséquent, les animaux nés entre le 1er mai et le 1er juillet de l'année précédente ne peuvent pas pâturer au Marais du Mesnil ;

Considérant la nécessité exprimée par les exploitants agricoles de pouvoir intégrer ces animaux à compter du 1er juillet de chaque année dès lors que leur première date anniversaire est passée ;

Considérant qu'il convient alors de fixer de nouveaux tarifs pour ces animaux ;

Considérant la proposition de fixer ces tarifs comme suit :

- vache : 20 €
- cheval : 40 €
- oie : 1 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer les nouveaux tarifs du pacage au Marais du Mesnil pour la période du 1er juillet au 30 novembre comme proposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2014-13/05-09 - Fête de la musique : choix des groupes

Vu la proposition de la Commission Animation de retenir pour la Fête de la Musique 2014 les groupes suivants :

Nom des Groupes	Informations	Tarifs TTC
HOT FOOTERS	2 musiciens et 5 danseurs Musiques et chants traditionnels - Chants de marins	450 €
MISTER HOLE SWING	4 musiciens Musique festive - Musique de rue	800 €
CHIC PLANET	2 musiciens Reprises rock et variétés	600 €
LES TROMPE LA VIE	4 musiciens Reprises et compos rock	600 €
STEPHANE BUHE	1 musicien Rock, folk, blues	280 €
	TOTAL	2 730 €

Considérant que les exploitants des débits de boisson de la commune ont la possibilité de participer à hauteur de 150 euros chacun au coût de l'organisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir les groupes proposés par la commission animation pour l'organisation de la fête de la musique pour une dépense totale de 2 730 € TTC (charges comprises) ;
- de charger la commission animation d'organiser la Fête de la Musique ;
- de charger Monsieur le Maire de recouvrir la participation des exploitants de débits de boisson souhaitant participer à hauteur de 150 € chacun ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2014-13/05-10 - Fête du 14 juillet : choix de prestataire pour le feu d'artifice et le bal et choix de l'animation pour la fête du pain

Considérant l'organisation des festivités en date du 14 juillet 2014 ;

Considérant la proposition de la commission animation d'organiser ce jour la fête du pain ainsi qu'un feu d'artifice suivi d'un bal le soir ;

Considérant la proposition de la commission animation de retenir :

- Messieurs FONTENELLE Raymond et GOUTHEROT Frédéric pour l'animation de la fête du pain pour un montant de 150 € TTC chacun, soit 300 € TTC au total ;
- l'entreprise 8ème Art de LANGUIDIC (56440) pour le lancement des feux d'artifices pour un montant de 3 200 € TTC ;
- Monsieur GOUTHEROT Frédéric pour l'animation du bal pour un montant de 300 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir les prestataires susvisés pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2014 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22:12

En mairie, le 16/05/2014
Le Maire
Louis THÉBAULT